AVIS PUBLIC

RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661-24 RELATIF AU ZONAGE

AVIS PUBLIC est

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, informe les personnes habiles à voter que, lors de sa séance ordinaire du 18 février 2025, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2025-MC-024 ayant pour objet le retrait du Règlement numéro 661-24 relatif au zonage.

QUE cet avis est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 24 février 2025

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil et publié dans le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 24 février 2025

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier